



EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : le 2 mars 2023
Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de présents : 24
Nombre de votants : 28

N° DEL-2023-19

SEANCE DU 08 MARS 2023

Nature de l'acte :
Domaine et patrimoine -
Aliénations

Présents : Mme BENIER, Maire

OBJET :
Signature d'une promesse
de rétrocession des
parcelles BX 274 et BX 276
au bailleur social
DYNACITE

M. LABRANCHE, Mme JONES, Mme GIOVANNONE-EDWARDS, M. REGARD-TOURNIER, Mme LEON, M. LAVOUÉ, Mme PIETRZYK, M. CARRY, Adjoints ;

M. DESSAGNE, M. GUIOTON, M. ROMAND-MONNIER, Mme BECHTIGER, Mme DOUAI, Mme DUBURCO, Mme LAROUX, M. DE VARREUX, M. MILLET, M. THOMAS, M. BURLET, M. JOURDA, M. DE MARTEL, Mme VELASQUEZ, M. WATELET, Conseillers Municipaux.

Excusés :

Mme LESQUERRE, Conseillère Municipale, a donné pouvoir à Mme BENIER.
Mme BONIFACIO, Conseillère Municipale, a donné pouvoir à Mme LAROUX.
Mme DUMOLLARD, Conseillère Municipale, a donné pouvoir à Mme JONES.
M. ORSET, Conseiller Municipal, a donné pouvoir à M. LABRANCHE.

Absents :

Mme BEN YOUSSEF-TAKATART, Conseillère Municipale.

Secrétaire de séance :

Mme BECHTIGER.

Pour ampliation
Pour le Maire
et par délégation

EXPOSE

Accusé de réception en préfecture
001-210104196-20230308-DEL-2023-19-DE
Date de télétransmission : 10/03/2023
Date de réception préfecture : 10/03/2023

VU le Code général des Collectivités Territoriales ;

Madame le Maire rappelle à l'assemblée l'acquisition réalisée par l'Etablissement Public Foncier Local de l'Ain, à la demande de la Commune, des tènements cadastrés BX n°274 pour une superficie de 1 178m² et BX n°276 pour une superficie de 2 357m² par acte authentique en date du 21 juillet 2022.

En vertu de la convention de portage signée entre la Commune et l'EPF de l'Ain le 13 juin 2022, la commune de Thoiry s'est engagée à racheter ce bien ou à le faire racheter par un organisme désigné par ses soins.

En vue de la réalisation d'un programme immobilier constitué majoritairement social, la commune souhaite que l'EPF de l'Ain revende ce tènement directement au profit du bailleur social DYNACITE.

Le montant de la revente convenu entre les parties s'élève à 925 535,68 € HT (neuf cent vingt-cinq mille cinq cent trente-cinq euros et soixante-huit centimes hors taxes) (TVA en sus au taux et suivant le régime en vigueur). Les frais de portage seront à la charge de la commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES AVOIR ENTENDU SA PRESIDENTE,

APRES AVOIR DELIBERE ET VOTE A L'UNANIMITE,

APPROUVE la rétrocession, par l'EPF de l'Ain, à DYNACITE, du tènement cadastré BX n°274 et n°276 d'une superficie totale de 3 535m², au prix de 925 535,68€ HT selon les modalités exposées ci-dessus,

DONNE pouvoir à Madame le Maire ou tout adjoint ayant délégation pour effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer tous documents et tous actes à intervenir en vue de la bonne réalisation de ce dossier.

FAIT A THOIRY,
LE 8 MARS 2023

LE MAIRE,
Muriel BÉNIER

Certifiée exécutoire le 10 mars 2023
Après dépôt en préfecture de Bourg-En-Bresse
Et publication ou notification le 10 mars 2023

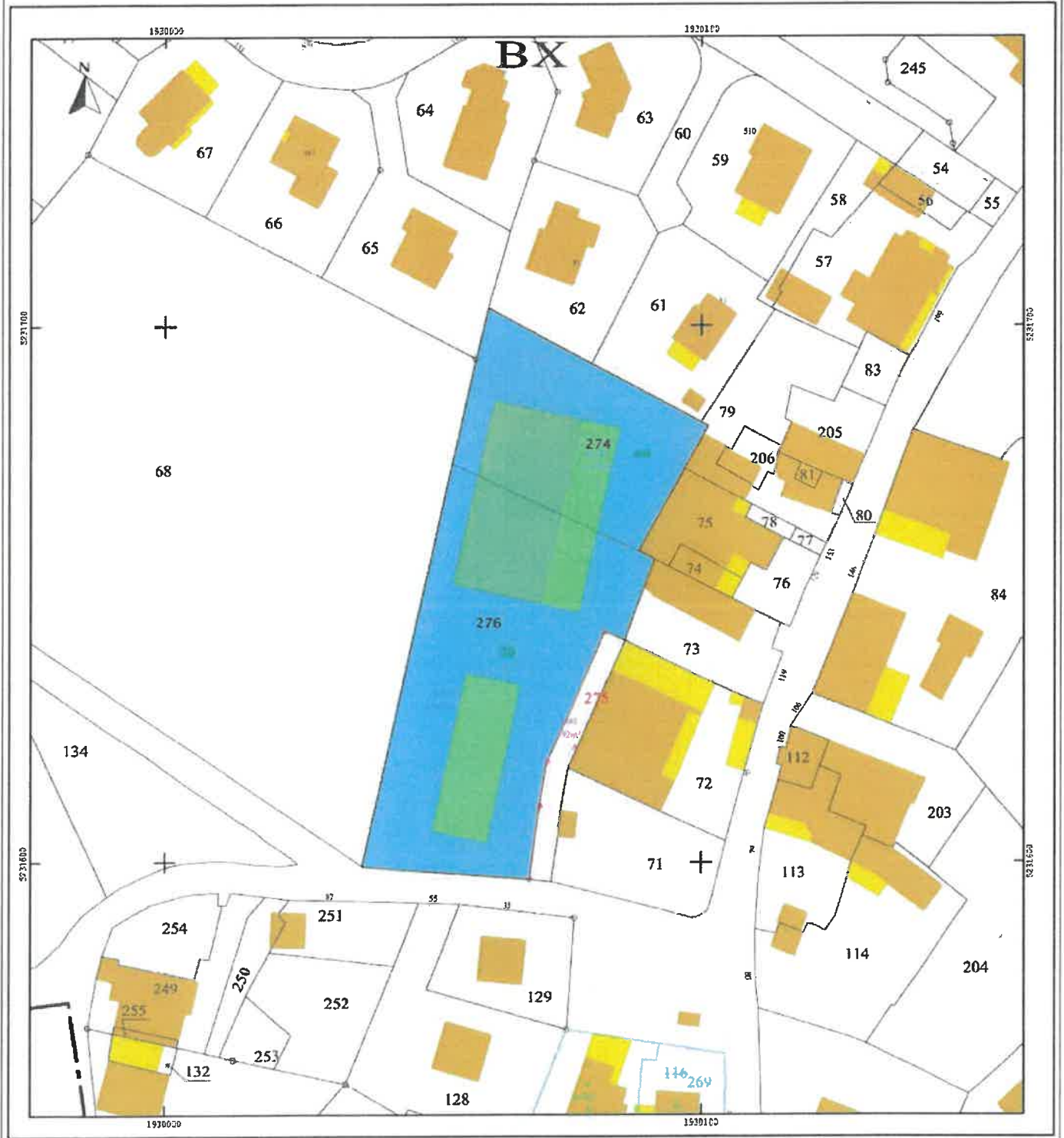
Accusé de réception en préfecture
001-210104196-20230308-DEL-2023-19-DE
Date de télétransmission : 10/03/2023
Date de réception préfecture : 10/03/2023

THOIRY (01710)

« Rue du Velard »



Acquisition Dynacité / Etablissement Public Foncier de l'AIN



Accusé de réception en préfecture
001-210104196-20230308-DEL-2023-19-DE
Date de télétransmission : 10/03/2023
Date de réception préfecture : 10/03/2023